

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la Proclamation du 22 décembre 1965 ;
VU le Décret N°558/PR du 31 décembre 1966, portant formation du Gouvernement ;
VU le Décret N°41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
VU le Décret N°139/PR du 16 mars 1966, fixant les rémunérations, les indemnités et les prestations en nature allouées au Président de la République, au Président de la Cour Suprême, aux Membres du Gouvernement, aux Membres des cabinets présidentiel et ministériels, au Secrétaire Général et au Secrétaire Général-Adjoint du Gouvernement ;
VU les nécessités de service ;

Sur la proposition du Ministre de l'Intérieur et de la Sécurité,

D É C R È T E :

Article 1er - Mr Alfred BOSSOU, Conseiller aux Affaires Administrative est nommé Conseiller Technique au Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à COTONOU, le 13 Janvier 1967

par le Président de la République,

le Ministre de l'Intérieur et
de la Sécurité,

Lieutenant-Colonel Philippe AHO

Ampliations :

PR 4 - MIS 2 - DAI 1
Intéressé 1 - SGG 4 -
OS 6 - DP 2 - IAA 1 -
Gde.Chanc. 1 - DI 1
Trésor 4 - DC-CF-Solde 3
JORD 1 -

Général Christophe SOGLO

Le Ministre des Finances et des
Affaires Economiques,

Bertin BORNA